ABE6

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée à capital variable
Siège Social : 13-15 rue du Pont Long, 64160 MORLAAS
811 117 373 R.C.S PAU

BILAN DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Pour copie certifiée conforme

La Gérance

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Deprec.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	38 977	37 584	1 393	3 109
	Fonds commercial	100 000		100 000	100 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	11 469	12 554	(1 085)	802
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	1 364 742	659 932	704 810	607 479
	Autres immobilisations corporelles	212 231	65 049	147 182	102 807
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations	465		465	465
	Autres titres immobilisés	4 185		4 185	4 185
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 600		3 600	3 600
	Total de l'actif immobilisé (III)	**1 735 669**	**775 119**	**960 550**	**822 446**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	26 680		26 680	35 805
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	250 637	12 627	238 010	388 164
	Autres créances	25 679		25 679	1 784
	Charges constatées d'avance	5 772		5 772	1 525
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement (3)	10 614		10 614	10 416
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	173 808		173 808	102 252
	Total de l'actif circulant (IV)	**493 191**	**12 627**	**480 564**	**539 945**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**2 228 860**	**787 746**	**1 441 114**	**1 362 391**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		4 065	4 065
(2) dont créances à plus d'un an	COMPTES AU *31/12/2025*		
(3) dont actions propres			

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (dont versé 300 000)	300 000	300 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	192 964	20 091
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	145 919	212 874
	Subventions d'investissement	54 876	62 024
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**713 759**	**614 988**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	532 752	455 292
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 238	16 926
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 033	79 086
	Dettes fiscales et sociales	137 331	196 099
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**727 355**	**747 403**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**1 441 114**	**1 362 391**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	145 919,04	212 873,65
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	369 411	465 729
(2)	Dont emprunts participatifs		

Etats financiers au 31/12/2025

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 441 114** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 428 901** euros et un total **charges** de **1 282 982** euros.dégageant ainsi un **résultat** de **145 919** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Faits significatifs de l'exercice

La société a recentrée l'ensemble de ses activités sur un seul site ce qui a généré des couts exceptionnels liés au déménagement des machines mais a permis aussi une meilleure productivité qui se traduit dans les comptes.

Evènements posterieurs à la clôture

Néant

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	138 977					138 977
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	138 977					138 977
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	11 469					11 469
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 144 742		220 000			1 364 742
	Instal., agencement, aménagement divers	96 832		53 142			149 974
	Matériel de transport	636		4 528		4 528	636
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	50 596		11 025			61 620
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 304 276		288 694		4 528	1 588 443
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations	465					465
	Autres titres immobilisés	4 185					4 185
	Prêts et autres immobilisations financières	3 600					3 600
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 250					8 250
	TOTAL	1 451 503		288 694		4 528	1 735 669

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	35 868	1 716		37 584
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 868	1 716		37 584
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	298	858		1 156
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	10 370	1 029		11 399
	Instal technique, matériel outillage industriels	537 263	122 669		659 932
	Autres instal., agencement, aménagement divers	12 171	13 769		25 940
	Matériel de transport	133	1 301	1 174	260
	Matériel de bureau, mobilier	32 954	5 895		38 848
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	593 188	145 521	1 174	737 535
	TOTAL	629 056	147 237	1 174	775 119

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	100 000	Acquisition du fonds de Commerce Munoz
TOTAL	100 000	

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	465	465	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 600	3 600	
	Clients douteux ou litigieux	14 891	14 891	
	Autres créances clients	235 746	235 746	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	21 524	21 524	
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 155	4 155	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	5 772	5 772	
	TOTAL DES CREANCES	286 153	286 153	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	532 752	174 809	323 867	34 077
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	56 033	56 033		
	Personnel et comptes rattachés	42 978	42 978		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 531	33 531		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	60 251	60 251		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	571	571		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	1 238	1 238		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	727 355	369 411	323 867	34 077
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	250 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	172 996			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	1 238			

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025
Total des Produits à recevoir	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	12 627			12 627
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**12 627**			**12 627**
	TOTAL GENERAL	**12 627**			**12 627**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation		
	- financières		
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	300 000,00	1,0000	300 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**300 000,00**	**1,0000**	**300 000,00**

La SARL est à capital variable.

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	300 000				300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	20 000				20 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	20 091	172 874			192 964
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	212 874	(212 874)		145 919	145 919
Subventions d'investissement	62 024			(7 148)	54 876
Provisions réglementées					
TOTAL	614 988	(40 000)		138 771	713 759

Date de l'assemblée générale			
Dividendes attribués	40 000		
[1] dont dividende provenant du résultat n-1	40 000		
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1		574 988	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif		574 988	
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice			
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure		98 771	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**62 498**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**1 006**
Emprunts ets de credit a - 1 a	764	
Emprunt n°1 (ct)	142	
Emprunt n°2 (ct)	100	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**4 433**
Fournisseurs - fact. non parve	4 433	
Dettes fiscales et sociales		**57 059**
Dettes provis. pr conges a pay	31 845	
Personnel - autres charges a p	11 133	
Charges sociales s/conges a pa	11 584	
Charges sociales - charges a p	2 361	
CVAE 2025 à payer	136	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		5 772	5 772
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			5 772

Produits et Charges exceptionnels au 31/12/2025

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Totalisation		

ABE6

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à capital variable
Siège Social : 13-15 rue du Pont Long, 64160 MORLAAS
811 117 373 R.C.S PAU

DECISION PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 14 AVRIL 2026 D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 145 919 euros.

L'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- A titre de dividendes : 100 000 euros, soit 50 euros par part sociale.
- Au compte "Réserve légale" : 10 000 euros.
- Au compte "Autres réserves" : 35 919 euros, portant le montant de ce poste de 192 964 euros à 228 883 euros.

Le dividende sera mis en paiement, au plus tard le 14 avril 2026, au siège social de la Société.

Il est rappelé que les dividendes versés à compter du 1er janvier 2026 aux associés personnes physiques sont soumis, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire à hauteur de 12,8 % perçu à titre d'acompte et, sauf résidence fiscale étrangère des bénéficiaires, à hauteur de 18,6 % aux contribution sociales (CSG, CRDS, prélèvement social, contributions additionnelles à ce prélèvement et prélèvement de solidarité), ce qui porte la retenue à la source globale effectuée par la société à 31,4 %.

Les dividendes perçus sont à déclarer l'année suivante par les associés personnes physiques avec l'ensemble de leurs revenus et sont soumis à l'impôt sur le revenu soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Dans les deux cas, s'ajoutent 18,6 % de prélèvements sociaux. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.



Les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*), en euros	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2024	40 000	40 %	néant
31 décembre 2023	30 000	40 %	néant
31 décembre 2022	24 000	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Copie certifiée conforme à l'original

La Gérance



ABE6

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à capital variable
Siège Social : 13-15 rue du Pont Long, 64160 MORLAAS
811 117 373 R.C.S PAU

PROPOSITION DE DECISION A PRENDRE LE 14 AVRIL 2026 D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 145 919 euros.

L'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- A titre de dividendes : 100 000 euros, soit 50 euros par part sociale.
- Au compte "Réserve légale" : 10 000 euros.
- Au compte "Autres réserves" : 35 919 euros, portant le montant de ce poste de 192 964 euros à 228 883 euros.

Le dividende sera mis en paiement, au plus tard le 14 avril 2026, au siège social de la Société.

Il est rappelé que les dividendes versés à compter du 1er janvier 2026 aux associés personnes physiques sont soumis, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire à hauteur de 12,8 % perçu à titre d'acompte et, sauf résidence fiscale étrangère des bénéficiaires, à hauteur de 18,6 % aux contribution sociales (CSG, CRDS, prélèvement social, contributions additionnelles à ce prélèvement et prélèvement de solidarité), ce qui porte la retenue à la source globale effectuée par la société à 31,4 %.

Les dividendes perçus sont à déclarer l'année suivante par les associés personnes physiques avec l'ensemble de leurs revenus et sont soumis à l'impôt sur le revenu soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Dans les deux cas, s'ajoutent 18,6 % de prélèvements sociaux. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

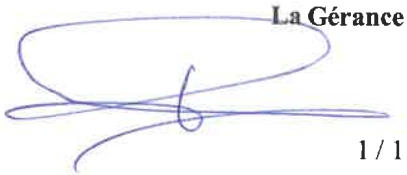
Les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*), en euros	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2024	40 000	40 %	néant
31 décembre 2023	30 000	40 %	néant
31 décembre 2022	24 000	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

Copie certifiée conforme à l'original

La Gérance



ABE6

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à capital variable
Siège Social : 13-15 rue du Pont Long, 64160 MORLAAS
811 117 373 R.C.S PAU

RAPPORT DE GESTION

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Cher Associé,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous rendons compte de la situation et de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et nous soumettons à votre approbation, les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes vous sont transmis avec le présent rapport.

L'ensemble des documents sociaux, comptes, rapports, textes des résolutions et autres documents nécessaires à votre information vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et statutaires. Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant ces pièces et documents.

Nous portons à votre attention les changements suivants concernant les méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent :

Les principes, méthodes comptables et règles de présentation sont identiques à ceux de l'exercice précédent, sachant néanmoins que le nouveau Règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers (modifiant notamment le contenu des produits et charges exceptionnels) s'applique obligatoirement pour la première fois au premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025. Au cas présent, il n'a cependant pas d'incidence significative sur la présentation de nos comptes, ni sur les principaux agrégats financiers de la société.

I. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Les résultats enregistrés, au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, laissent apparaître une diminution du chiffre d'affaires, à hauteur de 7.5% soit -111 K€ ; Le bénéfice dégagé est en régression par rapport à l'exercice précédent de 31.5% soit -67K€.

Malgré la baisse d'activité, la rentabilité de l'entreprise reste excellente avec un ratio de rentabilité de 10.5%

La Société ne détient aucune succursale.

II. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION

Aucun événement significatif ne s'est produit depuis le 31 décembre 2025 jusqu'à ce jour.

III. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter les principaux postes des comptes annuels pour le dernier exercice clos. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le chiffre d'affaires de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 est de 1 383 834 euros. Il était de 1 495 167 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 428 200 euros contre 1 515 831 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires de l'exercice s'élève à 457 634 euros, il était de 435 097 euros au titre de l'exercice précédent, et le montant des cotisations sociales s'élève à 129 340 contre un montant de 105 341 euros au titre de l'exercice précédent. L'effectif moyen des salariés est de 11.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice est de 1 229 509 euros contre 1 240 890 euros pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'établit donc à un montant de 198 691 euros contre un montant de 274 941 euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier d'un montant de -12 160 euros, le résultat courant avant impôts de l'exercice s'élève à un montant de 186 531 euros.

Au titre de l'exercice précédent, le résultat financier était de -7 033 euros pour un résultat courant avant impôts de 267 908 euros.

L'impôt sur les sociétés est de 40 612 euros contre 62 137 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 145 919 euros, contre un bénéfice de 212 874 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des capitaux propres s'élève à 713 759 euros au 31 décembre 2025.

CP

IV. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 145 919 euros.

Nous vous proposons l'affectation suivante :

- A titre de dividendes : 100 000 euros, soit 50 euros par part sociale.
- Au compte "Réserve légale" : 10 000 euros.
- Au compte "Autres réserves" : 35 919 euros, portant le montant de ce poste de 192 964 euros à 228 883 euros.

Le dividende sera mis en paiement, au plus tard le 14 avril 2026, au siège social de la Société.

Il est rappelé que les dividendes versés à compter du 1er janvier 2026 aux associés personnes physiques sont soumis, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire à hauteur de 12,8 % perçu à titre d'acompte et, sauf résidence fiscale étrangère des bénéficiaires, à hauteur de 18,6 % aux contribution sociales (CSG, CRDS, prélèvement social, contributions additionnelles à ce prélèvement et prélèvement de solidarité), ce qui porte la retenue à la source globale effectuée par la société à 31,4 %.

Les dividendes perçus sont à déclarer l'année suivante par les associés personnes physiques avec l'ensemble de leurs revenus et sont soumis à l'impôt sur le revenu soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Dans les deux cas, s'ajoutent 18,6 % de prélèvements sociaux. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

V. DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*), en euros	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2024	40 000	40 %	néant
31 décembre 2023	30 000	40 %	néant
31 décembre 2022	24 000	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

VI. DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des Impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 dudit Code, dites dépenses somptuaires, qui s'élèvent à un montant de 1 425 euros.

VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Néant

2. PRISES DE PARTICIPATIONS, PRISES DE CONTRÔLE, CESSIONS DE PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

3. REGULARISATION DES PARTICIPATIONS RECIPROQUES

Néant

VIII. ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

IX. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions légales applicables, les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, sont mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique.

X. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société n'utilise pas d'instruments financiers.

XI. PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un contexte économique marqué par des contraintes d'activité persistantes et des difficultés d'approvisionnement en matières premières et consommables, la société demeure confiante dans sa capacité à préserver sa rentabilité au cours de l'exercice à venir. Les tensions observées sur les chaînes d'approvisionnement constituent certes un défi majeur, néanmoins la direction a mis en œuvre une stratégie d'adaptation visant à diversifier ses sources d'approvisionnement et à optimiser la gestion de ses stocks. La société s'attache également à maintenir une politique tarifaire cohérente avec l'évolution des coûts tout en préservant sa compétitivité. Dans ce contexte exigeant, la priorité sera donnée à l'optimisation des processus opérationnels et au renforcement de la résilience de l'organisation face aux aléas conjoncturels, afin de consolider la performance économique de l'entreprise malgré un environnement d'affaires contraint.

Veuillez agréer, cher Associé, l'expression de nos salutations distinguées.

La Gérance